

ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE



Politique du Conseil	Postes d'enseignement à l'étranger
Nombre de pages	3
Date d'approbation	Avril 2018
Date de révision antérieure	Novembre 2012, avril 2018

Dans le présent document, les termes utilisés au féminin incluent le masculin et inversement

Général :

L'Association Nationale des Infirmières et Infirmiers d'Urgence reçoit des demandes de formation à l'étranger exigeant un partenariat avec l'ANIIU et une formation en soins infirmiers d'urgence. Ces demandes offrent des possibilités d'enseignement à l'étranger pour les membres qualifiés de l'ANIIU qui souhaitent présenter leur candidature.

L'ANIIU en avisera ses membres des possibilités au fur et à mesure qu'elles surviennent. La période de candidature durera une semaine. L'ANIIU choisira le nombre requis d'institutrices/instructrices-entraîneuses, ainsi que des remplaçants parmi les candidats.

Toutes les candidates qualifiées qui souhaitent poser leur candidature doivent soumettre les documents requis à la personne nommée à la déclaration d'intérêt avant la date limite de présentation des demandes. Les demandes tardives ou incomplètes seront refusées.

Les documents particuliers exigés pour le formulaire de demande seront déterminés et approuvés au cas par cas par le Conseil de l'ANIIU avant l'affichage et comprendront généralement :

1. curriculum vitae à jour
2. preuve de l'enseignement du cours ou de la formation demandée
3. preuve d'adhésion courante à l'ANIIU
4. certification de l'AIC en soins infirmiers d'urgence
5. déclaration d'intention démontrant en quoi le demandeur répond aux critères affichés
6. lettre de recommandation d'un superviseur, gestionnaire actuel, professionnel ou individu qui peut parler de l'expérience en enseignement de la candidate

Advenant un nombre insuffisant de candidatures qualifiées ou, si les institutrices ou les remplaçants ne sont pas disponibles, le Conseil de l'ANIIU nommera une institutrice/maître institutrice pour pourvoir le poste. Les demandes pour des instructeurs particuliers seront examinées et non pas accordées automatiquement.

En acceptant un poste d'enseignement à l'étranger, l'institutrice/maître institutrice en assume la totalité des risques pour sa sécurité personnelle.

La nature et le montant de la rémunération pour l'affectation internationale sont fixés après entente entre l'institutrice et le pays hôte ou l'organisme parrain. L'ANIIU n'est tenue d'assurer ni, le paiement ni dépenses ni honoraires des institutrices/maîtres institutrices.

ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE

*La langue préférée doit être considérée avant la sélection des candidates aux postes. Suite à l'approbation par le Conseil de l'ANIU, la directrice de la formation de l'ANIU ou son délégué aura l'ultime pouvoir décisionnel sur toutes les affectations à l'étranger.

Demandes précises concernant la formation à l'étranger :

Échelle canadienne de triage et de gravité pour les départements d'urgence (ÉCTG) :

La diffusion internationale de l'ÉCTG est régie par une lettre d'entente entre l'Association canadienne des médecins d'urgence (ACMU) au nom du groupe de travail de l'ÉCTG (GTN ÉCTG) et le pays hôte. Les instructrices/maîtres instructrices canadiennes de l'ÉCTG ne peuvent enseigner à l'extérieur du Canada sans la permission du GTN ÉCTG et de l'ANIU.

Le besoin en matière d'instructrices/maîtres instructeurs à l'étranger sera déterminé par le GTN ÉCTG en fonction de l'entente signée. La permission d'enseigner l'ÉCTG à l'extérieur du Canada sera accordée seulement pour répondre aux besoins et aux exigences de la présente lettre d'entente. Une permission accordant le droit de continuer d'enseigner à l'étranger ne sera généralement pas autorisée. L'affectation internationale correspond à la formation initiale prévue au contrat. Les nouvelles demandes de formation par le pays hôte seront examinées par le GTN ÉCTG.

Lorsqu'une lettre d'entente internationale sera signée, les représentants du GTN ÉCTG de l'ANIU en informeront le Conseil de l'ANIU par le biais de la directrice de la formation ou son délégué. La communication des représentants du GTN comprendra : le nom du pays, le plan linguistique/traduction pour le cours, le titre et le nombre requis [instructrices/maîtres-instructrices de l'ÉCTG], les dates et la durée de l'affectation.

L'ANIU entend se servir des critères ci-après afin de décider quelles instructrices/maîtres instructrices seront sélectionnées pour enseigner l'ÉCTG à l'extérieur du Canada.

La candidate doit :

1. être actuellement instructrice-entraîneuse de l'ÉCTG en règle au Canada (documents nécessaires reçus complets et dans un délai convenable, n'ayant aucune facture impayée)
2. être infirmière autorisée ou infirmière-praticienne autorisée ayant le permis d'exercer en soins infirmiers
3. occuper actuellement un emploi en soins d'urgence au Canada, tel que défini par les politiques de l'ANIU

Un (1) point sera accordé pour chacun des critères suivants :

- représentante du GTN ÉCTG
- une certification de l'AIC en soins infirmiers d'urgence à jour
- instructrice/maître-instructrice de l'ÉCTG
- membre du Conseil d'administration de l'ANIU
- membre d'un comité de l'ANIU ou d'une association provinciale
- expérience en matière de diffusion internationale

ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE

Autres demandes de formation internationales concernant l'ANIU :

L'ANIU examinera tout intérêt international de formation en soins infirmiers d'urgence. Les critères d'admissibilité dépendront de la nature de la demande et la formation.

- infirmière autorisée ou IP ayant le permis d'exercer en soins infirmiers au Canada
- occupe actuellement un emploi en soins d'urgence au Canada, tel que défini par les politiques de l'ANIU

Un (1) point sera accordé pour chacun des critères suivants :

- une certification de l'AIC en soins infirmiers d'urgence à jour
- enseigne présentement des cours liés à la pratique des soins infirmiers d'urgence ou être instructrice certifiée en règle
- membre du Conseil d'administration ou d'un comité de l'ANIU ou d'une association provinciale
- une expérience en éducation et diffusion internationale

Le cours de base en traumatologie (Trauma Nurse Core Course TNCC) et la formation en urgence pédiatrique (Emergency Nursing Pediatric Course ENPC) :

Les demandes internationales pour le TNCC et ENPC seront acheminées vers la Emergency Nurses Association (ENA), comme prévu au contrat entre l'ANIU et la ENA.